

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 juillet 2018

**Excusé :** M. GEORGE Christian qui a donné pouvoir à M. BOULAY Gabriel.

**Absents :** MM. DEMANGE Claude, MANGIN Olivier, Mme DETELA Carole.

## Election du secrétaire de séance

Monsieur Gabriel BOULAY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

## Approbation du conseil municipal du 16 mai

Ce compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

## Travaux VC 103 et 103 bis.

Le maire informe le conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis pour le marché de travaux sur la réfection des VC 103 et 103 bis : tranche ferme 60 675 € HT, tranche optionnelle : 68 620 € HT.

Le prévisionnel était de tranche optionnelle : 152 458 HT, tranche ferme : 118 255 HT.

Le marché sera notifié à l'entreprise retenu après respect des délais légaux.

Les subventions sur la tranche ferme seraient les suivantes :

Subvention voirie au taux de 20% : 12 135 €, subvention exceptionnelle : 4 550.63 € ce qui laisse un reste à charge de 43 989.38 €.

Le Conseil Municipal remercie le Département pour l'octroi de ces aides.

Au vu du faible montant de ces travaux, un devis sera demandé à l'entreprise retenue pour la réfection de la rue de Larifontaine.

Pour mémoire, TRB a fait un devis de 35 642.40 € TTC comprenant nettoyage, enduit bicouche et purges localisées.

## Charges exceptionnelles suite à un violent orage :

### Délibération 2018/026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a connu le 30 mai 2018, un orage d'une violence exceptionnelle.

Suite à cet orage, de la boue et des matériaux divers se sont accumulés place de la mairie, rue du Haut Bout, Sentier de Ménil et sur le chemin qui conduit de la Préfecture à la forêt, VC 114 dit Vieux Chemin de Brû.

Par ailleurs, il convenait de vider dans l'urgence divers regards de collecte des eaux pluviales, notamment l'important regard en bas du sentier de Ménil.

Dans l'urgence, il a été fait appel au GAEC Boulay qui a mis à disposition tracteur, balayeuse et benne pour assurer le transport des matériaux enlevés par leur soin et aussi par l'entreprise Mangin.

Le montant des travaux s'élève à 1 509.60 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Messieurs Boulay Antoine et Boulay Gabriel n'ayant pas pris part au vote,

Impute à l'article 678 (autres charges exceptionnelles) ce montant de 1 509.60 €.

## Décision modificative de crédits N° 2

Suite à la délibération 2018/026 imputant les travaux réalisés par le GAEC Boulay suite au violent orage du 30 mai 2018 au compte 678 (autres charges exceptionnelles), il convient de procéder au transfert de crédits nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le transfert de crédits suivant :

Section de fonctionnement		
61521	Entretien de terrains	- 1 510.00 €
6574	Subvention de fonctionnement à des organismes privés	+ 1 510.00 €

## Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

### RGPD

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 juillet 2018**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

## **Destination des produits des coupes des parcelles proposées à l'état d'assiette 2018**

Le Conseil Municipal de BRU

Fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 2T, 3T, 7T, 11T, 12 et 14 proposées à l'état d'assiette 2018

- Vente en régie des grumes feuillues des parcelles 2T, 3T et 7T au cours de la campagne 2018/2019,
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes pour les parcelles 2T, 3T et 7T au cours de la campagne 2018/2019,
- Partage en nature de la totalité des produits feuillus aux affouagistes pour les parcelles 11T et 12
- Report à un exercice ultérieur du martelage des feuillus de la parcelle 14
- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- décide de répartir l'affouage par feu
- désigne comme garants responsable :
  - Monsieur Olivier Mangin
- fixe le délai unique d'exploitation et façonnage des bois partagés en affouage au 30/04/2019 et la vidange des bois au 31/08/2019  
(A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).
- fixe le montant de la taxe d'affouage à 10€ TTC le stère, et gratuit pour les bouleaux

## **Délégation au Maire**

Le Conseil Municipal complète les délégations au maire de la manière suivante :

;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration sous le contrôle du conseil municipal dans certaines matières qui peuvent être déléguées, en confiant par délégation et pour la durée de son mandat, la compétence pour :

décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 juillet 2018

## Questions et informations diverses

- Compte rendu du dernier conseil communautaire.
- Pose d'un panneau d'information sur les circuits VTT.  
Rendez-vous pris avec l'ONF pour définir l'emplacement précis de ce panneau, sur le square de la place. Il s'agit d'un panneau informatif sur les circuits VTT mis en place par le Pays d'Epinal.
- Réunion publique du député le 12 juillet à 18h30.
- Non préemption sur la vente de la maison Dorado.
- Nouvelle institutrice à Brû, madame Odile CHEVRIER qui aura les CE2 CM1.
- Offre AXA : le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition AXA d'organiser une réunion d'information en direction des seniors.

Fin de réunion : 21 heures 15